

Agence : Puy de Dôme
Départements 63
63 110 BEAUMONT

Agence : Corrèze Creuse
Départements 19/23
USSEL LA COURTINE

Agence : Corrèze
Départements 19
19110 BORT

Agence : Cantal
Départements 15
15200 MAURIAC

Tel : 04 73 300 909

Tél. : 05 55 96 83 44

Tel : 04 71 68 1500

NOTE D'INFORMATION 83 : 01-2025

Aides rénovation énergétique : Modification ma prime rénov 2025

Les règles 2025 : baisse ma prime rénov HAUSSE de l'écrêtement

Rappel : pour mobiliser les subventions il faut faire un groupe de travaux 2 gestes d'isolation et un saut de 2 classe DPE minimum.

Rappel NOTAIRES AGENCES : Si vous avez un « audit vente » réalisé par un diagnostiqueur, il est rare que le bureau d'étude qui réalise l'accompagnement prenne l'audit du diagnostiqueur. Donc dans ce cas le vendeur paye un audit, et, l'acquéreur payera aussi un audit = **DONC 2 AUDITS A PAYER !!! Si vous savez que l'acquéreur fait des travaux subventionnés par ma prime rénov il est donc souhaitable de prendre un cabinet qui fait de l'accompagnement, l'audit sera PAYE QU'UN FOIS.**

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

Aides nationales janvier 2025. Hors primes communales, comcom, département

A	Plafond de dépenses éligibles HT	Ménage bleu (très modeste)	Ménage jaune (modeste)	Ménage violet (intermédiaire)	Ménage rose (supérieur)
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % HT	60 % HT	45 % HT	10 % HT
3 sauts de classe	55 000 € (HT)	Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de leur prime	Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance allant jusqu'à 30 % du montant de leur prime	50 % HT	15 % HT
4 sauts de classe ou +	70 000 € (HT)				20 % HT
Bonus sortie de passoire		10 % HT (atteinte de la classe D minimum)			
Taux d'écrêtement : Compris aides locales= Communes, Comcom, département NOUVEAU : HAUSSE DU TAUX 2025		IDEM Ménage bleu 100 %	HAUSSE Ménage jaune 90 %	HAUSSE Ménage violet 80 %	HAUSSE Rose 50 %

Les frais d'accompagnement sont finançables sur une base de 2000€ TTC. La subvention est de 100% pour les revenus très modestes, 80% pour les modestes, 40% pour les intermédiaires, 20% pour les supérieures.